

## ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE (ACS)

### Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et aux circulaires du Ministère de la Santé  
 DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000

<b>Coordonnées du demandeur /</b> <b>Contact details of the ACS owner :</b>  <p style="text-align: center;"><b>DROSTUB Industrie</b>  <b>ZI La Tronqué</b>  <b>81400 Blaye Les Mines</b>  <b>France</b></p>	<b>Nom(s) commercial(aux) du produit fini /</b> <b>Commercial name(s) of the finished product :</b>  <p style="text-align: center;"><b>Tube PE100 /</b>  <b>Matière ALCUDIA T100 NLS /</b>  <b>Site de Blaye Les Mines</b></p>
--	---

**Type de produit fini / Type of finished product :**

<input checked="" type="checkbox"/> tube / pipe	<input type="checkbox"/> réservoirs / storage systems	<input type="checkbox"/> joint / seal, gasket, o-ring...
<input type="checkbox"/> revêtement pour tubes / coating for pipes	<input type="checkbox"/> produits pour réservoirs / products for storage systems	<input type="checkbox"/> composant d'accessoires / accessories components
<input type="checkbox"/> produit de jointoyage / sealing product	<input type="checkbox"/> raccord et manchon / fittings	<input type="checkbox"/> autre / other :

**Nature du matériau / Type of material :**

<input type="checkbox"/> polychlorure de vinyl PVC	<input type="checkbox"/> polybutylène PB	<input type="checkbox"/> éthylène-propylène EPDM
<input type="checkbox"/> PVC surchloré PVC-C	<input type="checkbox"/> polyamide PA	<input type="checkbox"/> butadiène-acrylonitrile NBR
<input checked="" type="checkbox"/> polyéthylène PE	<input type="checkbox"/> polytétrafluoroéthylène PTFE	<input type="checkbox"/> autre / other :
<input type="checkbox"/> polyéthylène réticulé PEX	<input type="checkbox"/> acrylonitrile-butadiène-styrène ABS	
<input type="checkbox"/> polypropylène PP	<input type="checkbox"/> à base de résine époxydique / epoxy resin	

**Température(s) d'utilisation / Temperature(s) for the use :**

<input checked="" type="checkbox"/> Eau froide / Cold water	<input type="checkbox"/> Eau chaude / Warm water	<input type="checkbox"/> Eau très chaude / Hot water
---	--	--

**Commentaires / Comments :**  
 Couleur du matériau / Material color : Noir / Black

**N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference : 25 MAT NY 131**

**Formulation chimique / Chemical formulation :**

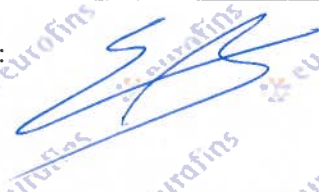
Vérifiée par le laboratoire et conforme aux listes positives /  
 Checked by the laboratory and conform to the positive lists

**Essais de migration réalisés selon les normes NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 ou -2:**  
**Migration tests performed according to the standards NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 or -2 :**

Rapport S/V testé / S/V tested ratio : 9,4 dm<sup>-1</sup>  
 Facteur de conversion associé / Associated conversion factor : 20 day/dm  
 Date des essais / Tests date : du 30 décembre 2025 au 15 janvier 2026 / from December 30, 2025 to January 15, 2026.

Commentaires : Les essais d'inertie n'ont fait apparaître aucune anomalie. Les résultats sont conformes aux critères d'acceptabilité fixés en annexe 1.  
 Comments : The migration tests do not bring out any anomaly. The results are in accordance with the acceptance criteria set out in annex 1.

**Attestation délivrée par / Certificate issued by :**

Emilie Bailly Responsable Technique / Technical Manager A la date du / Date of issue : 10 mars 2026 Date d'expiration de l'ACS / Expiry date : 10 mars 2027 Commentaires / Comments : /	Signature : 
---	--

## ANNEXE 1 – Critères d'acceptabilité

Paramètres	Méthodes de mise en eau	Méthodes d'analyse	Critères d'acceptabilité	Unités
S é r i e 1	Odeur et flaveur (TON/TFN)  NF EN 1420	NF EN 1622	1) Tubes de diamètre intérieur inférieur à 80 mm...	mg/L P/Co  NFU
			- Après 10 jours : si TON/TFN ≤ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté	
			- Après 10 jours : si TON/TFN > 16,0 alors le produit est réputé avoir échoué	
			- Après 10 jours : si 8,0 < TON/TFN ≤ 16,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours.	
			- Après 31 jours : si TON/TFN ≤ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN > 8,0 alors le produit est réputé avoir échoué	
			2) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm, raccords, accessoires, membranes, joints et adhésifs :	
			- Après 10 jours : si TON/TFN ≤ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté	
			- Après 10 jours : si TON/TFN > 4,0 alors le produit est réputé avoir échoué	
			- Après 10 jours : si 2,0 < TON/TFN ≤ 4,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours.	
			- Après 31 jours : si TON/TFN ≤ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN > 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué	
Couleur	NF EN 13052-1	NF EN ISO 7887	≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	mg/L P/Co
Turbidité	NF EN 13052-1	NF EN ISO 7027	≤ 0,5 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	NFU
COT	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 1484	- Après 10 jours : si COT ≤ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si COT > 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si 0,5 < COT ≤ 2,0 alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours.	mg/L
S é r i e 2	Substances ayant une CMTröbinet mentionnée dans les LP*	Analyse ou calcul	à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
			≤ CMTröbinet (BPA : non détecté)	
			Pour l'eau froide à 10 jours (3ème période de migration) ou à 31 jours (9ème période) en cas d'essais prolongés :	
			≤ 0,1 x LQ* (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007*)	
Profil CG-SM	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 15768	≤ 5 pour la somme des pics	µg/L
Rechercher les éléments métalliques et minéraux par balayage ICP-MS + Mercure	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN ISO 17294-2 + NF EN 1483 ou NF EN ISO 17852 ou NF EN 12338	à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
	THM totaux pour les essais en eau chlorée uniquement	NF EN ISO 10301 ou NF EN ISO 15680	≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L

\* CMTröbinet = Concentration maximale admissible au robinet / LP = listes positives / LQ = limite de qualité

Arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées